



Paris, le 8 décembre 2020

**Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires
A l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire**

La Société annonce avoir mis à disposition du public les documents préparatoires à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article R.225-73-1 du Code de commerce.

Les documents préparatoires à l'Assemblée générale peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse <http://www.fonciere-parisnord.com>, dans la rubrique "Informations réglementées", de la page "Finance et Informations réglementées".